



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/17
20 juin 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-septième réunion
Bangkok, 16 – 20 juillet 2012

**OPTIONS POUR UN RÉGIME DE COÛTS ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE
TRIENNALE 2012-2014 (DÉCISIONS 65/18 ET 66/17)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Contexte

1. Le Comité exécutif, à sa 64^e réunion, a chargé le Secrétariat du Fonds, dans le contexte des rapports périodiques, « de voir, dans le cadre de son examen des coûts administratifs devant être présenté à la 65^e réunion en vertu de la décision 62/25 c) : a. si le système actuel des coûts administratifs continue à être bien adapté, compte tenu de l'évolution des rôles et des portefeuilles des agences d'exécution, b. quelles sont les options qui permettraient que le pourcentage des coûts administratifs continue à être égal ou inférieur à la moyenne constatée jusqu'à présent » (décision 64/6 c) iii)).

2. À sa 65^e réunion, le Comité exécutif a décidé de prier ; « c) i) les agences d'exécution d'envisager les options présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/20 et d'autres options possibles pour un régime de coûts administratifs pour 2012-2014, et d'en faire rapport au Secrétariat du Fonds, c) ii) le Secrétariat du Fonds de fournir à la 66^e réunion, compte tenu des informations données par les agences d'exécution à l'alinéa c) i) ci-dessus, une nouvelle évaluation des coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014, comprenant les options qui ont été examinées pendant la 65^e réunion, et d) d'envisager, à sa 66^e réunion, de continuer à demander aux agences d'exécution de fournir une estimation de l'utilisation des coûts administratifs pour l'établissement des rapports, la mise en œuvre des projets et les besoins internes » (décision 65/18). Le Comité exécutif a aussi approuvé le budget de base de 2012 majoré de 0,7 pour cent par rapport à 2011 pour le PNUD et l'ONUDI, et de 0,68 pour cent pour la Banque mondiale.

3. À sa 66^e réunion, le Comité exécutif a décidé : « de réexaminer les coûts administratifs à sa 67^e réunion, y compris les options incluses dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/19 et les options ayant fait l'objet de discussions par le groupe de liaison lors de la 66^e réunion, d'appliquer le régime des coûts administratifs existant à la première tranche des accords approuvés à la 66^e réunion et de réévaluer les frais d'agence pour les tranches subséquentes à la 67^e réunion, de maintenir le régime des coûts administratifs existant pour le PNUE, et de continuer la discussion à la 68^e réunion sur le besoin possible d'un cahier des charges pour l'évaluation du régime des coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 et sur la façon de modifier ce cahier des charges à la lumière du précédent » (décision 66/17).

Options pour un régime de coûts administratifs

4. Les deux nouvelles options présentées à la 66^e réunion et les options présentées dans le document du Secrétariat à cette réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/19) ont été mises à jour à partir des modifications approuvées dans les plans d'activités de 2012-2014 et des projets approuvés à la 66^e réunion. Ces options, ainsi que le régime de coûts administratifs en vigueur, sont définis dans le tableau 1.

Tableau 1

OPTIONS POUR UN RÉGIME DE COÛTS ADMINSTRATIFS POUR LE PNUD, L'ONUDI ET LA BANQUE MONDIALE POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2012-2014 (\$US)

Proposition des organisateurs	Moins de 250 000 \$: 9 %			
	De 250 001 \$ à 5 000 000 \$: 7,5 %			
	De 5 000 001 \$ à 10 000 000 \$: 7 %			
	Plus de 10 000 000 \$: 6,5 %			
	Secteur de la production : 6,5 %			
	Coûts de base : 0,7 %			

Proposition du Secréariat	Moins de 250 000 \$: 9 %			
	De 250 001 \$ à 5 000 000 \$: 7,5 %			
	Coûts minimums de 7 % pour les projets de plus de 5 000 001 \$			
	Majoration des coûts de base d'un maximum de 0,7 % par année			
	Secteur de la production : 6,5 %			
Statu quo pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale	Augmentation maximale des coûts de base pouvant atteindre 3 %			
	Moins de 250 000 \$: 9 %			
	250 000 \$ et plus : 7,5 %			
	Moins de 250 000 \$: 9 %			
Proposition de l'Australie	Moins de 250 000 \$: 9 %			
	De 250 001 \$ à 5 000 000 \$: 7,5 %			
	De 5 000 001 \$ à 20 000 000 \$: 7 %			
	De 20 000 001 \$ à 50 000 000 \$: 6,5 %			
	Plus de 50 000 000 \$: 6 %			
Agence	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	Proposition 4
PNUD	Proposition de l'Australie	Proposition de l'Australie		
	Coûts minimums de 7 % pour les nouveaux chiffres dans les plans d'activités, pour la valeur totale de 2012-2014 au lieu de la durée de l'accord	Coûts minimums de 7 % pour tous les PGEH et coûts de base, et augmentation de 0,7 %		
PNUE	Statu quo pour le PNUE seulement : 13 % jusqu'à 500 000 \$, 11 % jusqu'à 5 millions \$, taux négocié pour les valeurs supérieures, aucuns coûts pour le renforcement des institutions et augmentation maximum de 3 % pour le Programme d'aide à la conformité			
ONUDI	Moins de 500 000 \$: 9 %	Moins de 500 000 \$: 9 %	Moins de 250 000 \$: 9 %	Statu quo et augmentation de 0,7 % pour les coûts de base
	De 500 001 \$ à 5 000 000 \$: 7,5 %	5 000 001 \$ et plus : 7 %	250 001 \$ et plus : 7 %	
	500 000 001 \$ et plus : 7 %	Tranches restantes de la Chine : 7 %	Tranches restantes de la Chine : 7 %	
Banque mondiale	Moins de 250 000 \$: 9 %			
	De 250 001 \$ à 10 000 000 \$: 7,5 %			
	De 10 000 001 \$ à 30 000 000 \$: 7 %			
	30 000 001 \$ et plus : 6,5 %			

Note 1) : 7,5 pour cent pour le renforcement des institutions pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, et 7,5 pour cent pour la préparation de projet.

Note 2) : Conformément à la décision 66/17 d), le PNUE est présumé assujéti au régime en vigueur (décision 26/41)

Note 3) : Toutes les options présumé le statu quo pour les agences bilatérales.

Note 4) : L'augmentation des coûts de base et des coûts du Programme d'aide à la conformité est présumée fixée à un maximum de 3 pour cent, sauf pour la proposition 2 du PNUD, la proposition 4 de l'ONUDI, la proposition du Secréariat et la proposition de l'organisateur en ce qui concerne la croissance des coûts de base.

Note 5) : Aucune disposition concernant les coûts administratifs des accords pluriannuels approuvés à ce jour n'a changé.

Note 6) : Les dispositions approuvées à la 66^e réunion sont présumées pour les futures tranches, et toute nouvelle décision s'appliquera aux accords approuvés à la 66^e réunion pour ces futures tranches.

5. L'évaluation des coûts administratifs présentée à l'annexe I fait état du revenu annuel moyen pour la période triennale de 2012-2014. Elle indique les résultats de l'évaluation par agence pour la valeur estimative des coûts administratifs, comprenant les coûts de base s'il y a lieu, et le taux de coûts administratifs qui en résulte par rapport au coût du projet, aux fins de comparaison à la moyenne constatée jusqu'à présent. Tout scénario budgétisation excédentaire n'aura aucune incidence, car le plan d'activités a été modifié afin de respecter la valeur de la reconstitution de la période triennale de 2012-2014. Aucun scénario n'a été préparé pour les autres coûts possibles du secteur de la production, car le budget modifié alloue 79 millions \$US au secteur de la production de HCFC et les deux nouveaux scénarios prévoient des coûts d'appui à l'agence de 6,5 pour cent pour les activités du secteur de la production de HCFC, qui représentent 5 135 000 \$US pour la période triennale de 2012-2014.

Observations

6. Le taux fixe de 11,24 pour cent pour chacune des agences est la seule option qui permettrait de respecter la moyenne constatée jusqu'à présent. Cependant, le taux fixe accorderait au PNUE et à la Banque mondiale des coûts supérieurs aux coûts demandés dans leurs propositions, et n'est pas recommandé.

7. Les propositions de coûts d'appui aux agences de 6 pour cent pour les projets de la Chine, dont les coûts de base sont 3 pour cent moins élevés qu'en 2011, représentent l'option qui favorise le plus le respect de la moyenne constatée jusqu'à présent, car elle correspond à un taux de 11,35 pour cent. Les prochains coûts d'appui aux agences les plus bas découlent des propositions de l'Australie et des organisateurs, qui correspondent à une moyenne générale de 11,55 pour cent. Dans ce cas-ci, le PNUD ne pourrait pas participer aux projets de valeur élevée, car tous ces projets correspondent à un taux de moins de 7 pour cent sous toutes les options, et les règles de l'agence interdisent à celle-ci de participer à tout projet dont les coûts d'appui à l'agence sont inférieurs à 7 pour cent.

8. La proposition du Secrétariat présentée à la 66^e réunion correspondrait à une moyenne de coûts d'appui aux agences de 11,71 pour cent et permettrait au PNUD de participer à tous les projets, y compris les projets où il agit en qualité d'agence principale (p. ex., Chine et Inde). Le PNUD et l'ONUDI ont examiné l'annexe I et sont d'accord avec les résultats de l'analyse. L'ONUDI a manifesté son appui à la proposition du Secrétariat. Le Secrétariat a transmis l'annexe I à la Banque mondiale aux fins de commentaires. Aucun commentaire n'avait été reçu au moment de préparer ce document.

RECOMMANDATIONS

9. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'information sur l'évaluation des options pour un régime de coûts administratifs pour la période triennale contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/17;
- b) Déterminer quelles sont les options de régime de coûts administratifs indiquées au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/17 à adopter pour la période triennale 2012-2014, exception faite des approbations de la 66^e réunion pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale.

Annex I

ASSESSMENT OF ADMINISTRATIVE COST OPTIONS

Agency	Historical Average 1991-2011	As per Business Plan						Australia Proposal	UNDP		UNIDO proposal				World Bank proposal	Secretariat Proposal	Convenor Proposal
		2012-2014 with status quo (UNEP proposal)	Proposed 2012-2014 based on status quo, China 6% support costs and core unit for 2012-2014 3% lower than 2011	Proposed 2012-2014 based on status quo, China 6% and core unit 3% increase	Flat fee at 11.24% (no core units)	Proposed 2012-2014 based on status quo, China 6.75% and core unit 3% increase	Proposed 2012-2014 based on status quo, China 7.25% and core unit zero growth		Proposal 1	Proposal 2	Proposal 1	Proposal 2	Proposal 3	Proposal 4			
Annual income for administrative activities (US dollars)																	
UNDP	3,807,979	4,480,998	4,157,638	4,338,648	3,508,380	4,409,823	4,335,800	4,309,413	4,404,313	4,310,753	4,407,397	4,404,876	4,400,763	4,387,439	4,356,863	4,310,753	4,263,303
UNEP	832,663	1,403,246	1,403,246	1,403,246	2,114,925	1,403,246	1,403,246	1,286,183	1,286,183	1,286,183	1,286,183	1,286,183	1,286,183	1,403,246	1,286,183	1,286,183	1,286,183
UNIDO	4,082,422	4,561,681	4,163,931	4,344,941	3,651,382	4,453,311	4,404,084	4,314,358	4,458,851	4,365,292	4,467,141	4,445,977	4,434,924	4,468,121	4,386,604	4,365,292	4,279,291
World Bank	4,549,899	5,075,167	4,433,613	4,590,916	4,783,821	4,833,042	4,888,895	4,530,200	4,883,392	4,802,087	4,883,392	4,883,392	4,883,392	4,993,861	4,721,975	4,679,321	4,610,311
TOTAL (including bilateral)	13,432,721	16,156,132	14,793,468	15,312,791	14,644,806	15,734,462	15,667,066	15,049,599	15,642,185	15,373,761	15,653,560	15,629,874	15,614,708	15,887,708	15,361,071	15,250,995	15,048,535
Percentage of approvals																	
UNDP	13.52%	14.36%	13.32%	13.90%	11.24%	14.13%	13.89%	13.81%	14.11%	13.81%	14.12%	14.11%	14.10%	14.06%	13.96%	13.81%	13.66%
UNEP	8.97%	7.46%	7.46%	7.46%	11.24%	7.46%	7.46%	6.84%	6.84%	6.84%	6.84%	6.84%	6.84%	7.46%	6.84%	6.84%	6.84%
UNIDO	12.60%	14.04%	12.82%	13.37%	11.24%	13.71%	13.56%	13.28%	13.73%	13.44%	13.75%	13.69%	13.65%	13.75%	13.50%	13.44%	13.17%
World Bank	9.75%	11.92%	10.42%	10.79%	11.24%	11.36%	11.49%	10.64%	11.47%	11.28%	11.47%	11.47%	11.47%	11.73%	11.09%	10.99%	10.83%
TOTAL (including bilateral)	11.24%	12.40%	11.35%	11.75%	11.24%	12.08%	12.02%	11.55%	12.01%	11.80%	12.01%	12.00%	11.98%	12.19%	11.79%	11.71%	11.55%
